RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 56565B31-53C1-4417-A7B8-0D15B6D7D052

**2K2D**

**Société civile immobilière**
**au capital de 1 000 euros**
**Siège social : 1260 CHEMIN DU VAL MARTIN - LA MASURE**
**06560 VALBONNE**
**912 379 484 RCS GRASSE**

# PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 13 DECEMBRE 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre,
Et le Treize Décembre à Dix Heures.

Les associés de la Société 2K2D se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation verbale de la gérance.

Sont présents ou représentés :

| | |
|---|---|
| **. SARL « IMMOCOM »,** | |
| représentée par Mr Julien KRIEF, | |
| Propriétaire de ..... | 375 parts |
| **. SARL « MK HOLDING »,** | |
| représentée par Mr Maher KASSAB, | |
| Propriétaire de ..... | 375 parts |
| **. SASU « SQUARE D »,** | |
| représentée par Mr Thomas DE VAUX-BIDON, | |
| Propriétaire de ..... | 125 parts |
| **. SASU « NEWTON ONE »,** | |
| représentée par Mr Sébastien DE VAUX-BIDON, | |
| Propriétaire de ..... | 125 parts |
| | --- |
| * Soit au Total ..... | 1 000 parts |
| | ======= |

sur un total de 1 000 parts composant le capital social.

L'assemblée est présidée Monsieur Julien KRIEF, gérant.

Le Président constate que, tous les associés étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

DS TDV Paraphe DVBS DS KM DS KJ DS KJ

Docusign Envelope ID: 56565B31-53C1-4417-A7B8-0D15B6D7D052

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Agrément d'une cession de 62 parts sociales appartenant à l'associée NEWTON ONE au profit de l'associée IMMOCOM,
- Agrément d'une cession de 63 parts sociales appartenant à l'associée NEWTON ONE au profit de l'associée MK HOLDING,
- Modification des Statuts sous réserve de la réalisation desdites cessions de parts sociales,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Les projets de cessions de parts sociales,
- La déclaration sur l'honneur du renoncement à la procédure d'agrément,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

**RÉSOLUTION PRELIMINAIRE**

Chaque associé approuve le mode de convocation verbale utilisée par Gérant, la considérant comme valable et renonce à se prévaloir de toutes prohibitions ou nullités y relatives.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

**PREMIERE DECISION**

Agrément de la cession des parts n° 876 à 937

L'Assemblée Générale, après avoir écouté l'acte de renoncement à la procédure d'agrément et pris connaissance du projet de cession suivant :

Cession des 62 parts sociales numérotées 876 à 937, appartenant à :

La Société NEWTON ONE,
SAS au capital de 50 euros,
ayant son siège social 120 avenue Paul Vaillant Couturier à 94400 Vitry-sur-Seine,
immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 881 730 352 RCS Créteil,
représentée par Monsieur Sébastien DE VAUX-BIDON, en qualité de gérant,



DS DS Paraphe DS DS

Docusign Envelope ID: 56565B31-53C1-4417-A7B8-0D15B6D7D052

En faveur de :

La Société IMMOCOM,
SARL au capital de 400 000 euros,
ayant son siège social 1260 Chemin du Val Martin, La Masure à 06560 Valbonne,
immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 430 383 596 RCS Grasse,
représentée par Monsieur Julien KRIEF, en qualité de gérant,

associée de la Société,

décide, conformément au paragraphe 2 de l'article 12 – A des Statuts, d'autoriser ladite cession, qui sera réalisée à compter du jour où la cession régularisée sera signifiée à la Société.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

**DEUXIEME DECISION**

Agrément de la cession des parts n° 938 à 1.000

L'Assemblée Générale, après avoir écouté l'acte de renoncement à la procédure d'agrément et pris connaissance du projet de cession suivant :

Cession des 63 parts sociales numérotées 938 à 1.000, appartenant à :

La Société NEWTON ONE,
SAS au capital de 50 euros,
ayant son siège social 120 avenue Paul Vaillant Couturier à 94400 Vitry-sur-Seine,
immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 881 730 352 RCS Créteil,
représentée par Monsieur Sébastien DE VAUX-BIDON, en qualité de gérant,

En faveur de :

La Société MK HOLDING,
SARL au capital de 5 000 euros,
ayant son siège social 29 rue Jean-Jacques Rousseau à 75001 Paris,
immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 793 847 062 RCS Paris,
représentée par Monsieur Maher KASSAB, en qualité de gérant,

associée de la Société,

décide, conformément au paragraphe 2 de l'article 12 – A des Statuts, d'autoriser ladite cession, qui sera réalisée à compter du jour où la cession régularisée sera signifiée à la Société.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

DS DS DS DS Paraphe

Docusign Envelope ID: 56565B31-53C1-4417-A7B8-0D15B6D7D052

**TROISIEME DECISION**

Mise à jour des Statuts

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, décide, sous la condition suspensive de la réalisation des cessions autorisées, que l'article 7 en son paragraphe « capital – répartition » des Statuts sera, de plein droit, remplacé par les dispositions ci-après à compter du jour où ces cessions seront rendues opposables à la Société :

***Capital – Répartition***

*Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1.000,00€).*

*Il est divisé en 1.000 parts de 1 euro, numérotées 1 à 1.000 et réparties entre les associés comme suit :*

*SARL IMMOCOM > 437 parts numérotées 1 à 375 et 876 à 937*

*SARL MK HOLDING > 438 parts numérotées 376 à 750 et 938 à 1.000*

*SARL SQUARE D > 125 parts numérotées de 751 à 875*

*Conformément à la loi, les associés déclarent expressément que lesdites parts ont toutes été souscrites, qu'elles sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus et qu'elles sont intégralement libérées.*

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

**QUATRIEME DECISION**

Pouvoir pour les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés.

*
**

Les Parties acceptent de signer électroniquement les présentes, en application des dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par l'intermédiaire du prestataire de services Docusign, qui assurera la sécurité et l'intégrité des copies numériques des présentes conformément à la règlementation en vigueur relative à la signature électronique.

Paraphe DS DVBS kJ DS kJ DS kM DS TDV

Docusign Envelope ID: 56565B31-53C1-4417-A7B8-0D15B6D7D052

Chaque Partie s'engage à prendre toutes les mesures appropriées pour que la signature électronique des présentes soit effectuée par son représentant dûment habilité aux fins des présentes.

Chaque Partie reconnaît et accepte que la signature des présentes par le biais du processus électronique susmentionné est effectuée en toute connaissance de la technologie mise en œuvre, de ses conditions d'utilisation et de la règlementation en vigueur relative à la signature électronique et, par conséquent, renonce irrévocablement et inconditionnellement à tout droit qu'il pourrait avoir d'engager une réclamation et/ou une action judiciaire, découlant de, ou liés à, directement ou indirectement, la fiabilité dudit processus de signature électronique et/ou la preuve de son intention de conclure les présentes par le biais du processus électronique susmentionné.

Le Gérant
M. Julien KRIEF



Pour la société IMMOCOM
M. Julien KRIEF



Pour la société MK HOLDING
M. Maher KASSAB



Pour la société NEWTON ONE
M. Sébastien DE VAUX-BIDON



Pour la société SQUARE D
M. Thomas DE VAUX-BIDON

DocuSigned by:
[redacted]
7C74D71ECAD946C...

VAUX-BIDON